

Accès AUX DROITS

Le service Accès aux Droits
vous accueille à :

- Rennes
- Redon
- Fougères
- Saint-Malo

sur rendez-vous au
02 23 48 27 17
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Votre rendez-vous

Le à

avec :

Notes :

.....

Plan d'accès UDAF 35 dans la Maison de l'Agriculture



- Métro station Kennedy puis 10 minutes à pied
- Métro station Villejean Université puis Bus 30
- Bus 30 Direction Stade Rennais
(descendre à l'arrêt Chambre d'Agriculture)
- Bus rue de Lorient : 11 - 54 - 55 - 56
(Descendre à l'arrêt Géniaux puis 10 minutes à pied)
- Bus 53 Direction Vezin
(descendre à l'arrêt Merlin puis 5 minutes à pied)
Parking à votre disposition



Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine

Maison de la Famille - Rue Maurice le Lannou - CS 14226 - 35042 RENNES Cedex
Tél. 02 23 48 25 55 - Fax : 02 23 48 25 56 - Site : www.udaf35.fr - E-mail : udaf35@unaf.fr

Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine



Le Microcrédit

personnel



LE MINI-PRÊT POUR REPARTIR



Le Microcrédit personnel

Qu'est-ce-que c'est ?

Il s'agit d'un crédit de 300 à 3000 € remboursable sur une durée de 6 à 36 mois avec un taux d'intérêt faible, accordé aux personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique pour financer un projet en lien avec l'insertion sociale et professionnelle.

Puis-je bénéficier d'un Microcrédit personnel ?

Comme tout crédit vous devez le rembourser.
Vos dépenses mensuelles ne doivent pas être supérieures à vos ressources et vous devez disposer d'un reste à vivre suffisant pour payer le remboursement chaque mois.

A quoi peut servir le Microcrédit personnel ?

Le crédit peut servir à :

- Résoudre un problème de mobilité : permis de conduire, achat d'une voiture, d'un scooter...
- Accéder à un logement : dépôt de garantie, équipement ménager et mobilier de 1^{ère} nécessité, petits travaux d'aménagement
- Suivre une formation
- Régler des frais de santé : lunettes, appareil auditif, soins dentaires...

Pourquoi bénéficier d'un accompagnement social ?

Le travailleur social fait un point avec vous sur votre situation budgétaire et vous accompagne pour l'élaboration de votre demande de prêt. Il est aussi présent à vos côtés en cas de difficultés pendant la période de remboursement.

Le Microcrédit ne prend pas en charge : le rachat de crédits, le découvert bancaire et les retards de loyer.

